

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/13

18 mai 1998

(98-2012)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

ITALIE

Déclaration distribuée par M. le Professeur Augusto Fantozzi
Ministre du commerce extérieur

1. A l'occasion de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC, il convient tout d'abord de souligner les résultats importants obtenus au cours des 18 mois qui ont suivi le Sommet de Singapour. En effet, trois accords primordiaux ont été conclus dans des secteurs stratégiques de l'économie mondiale (technologies de l'information, télécommunications et services financiers) et cela confirme la ferme détermination avec laquelle les pays Membres de l'OMC surmontent toutes les difficultés et avancent sur la voie de la libéralisation. Un autre objectif important a été atteint au cours de la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés (PMA), qui a jeté les bases d'un effort coordonné des organisations internationales visant à promouvoir une plus grande intégration de ces pays dans le système multilatéral. En outre, la mise en oeuvre des accords conclus s'effectue de manière satisfaisante, conformément aux engagements pris à Marrakech et ultérieurement. Des progrès sont accomplis également dans les nombreuses négociations sur l'accession, dont l'achèvement, que l'on espère prochain, transformera l'Organisation en une enceinte réellement universelle. Tout cela confirme la viabilité du système et nous encourage à pousser plus loin un processus amorcé il y a 50 ans. Nous devons tirer parti de la dynamique actuelle et aborder l'an 2000 en lançant un nouveau cycle de négociations multilatérales de vaste portée.

2. L'engagement de négocier dans certains secteurs figure déjà dans notre programme de travail, qui devra être complété avec l'inclusion d'autres questions comme les droits sur les produits industriels, les liens entre le commerce et l'investissement et le commerce et la concurrence, la facilitation du commerce, les marchés publics, etc. Le cycle de négociations de l'an 2000 sera donc le plus grand effort de libéralisation et nous permettra de répondre comme il convient aux exigences de l'économie mondiale.

L'établissement de l'OMC et ses premières années d'activité coïncident avec une période où la société civile prête une grande attention au commerce international. Nous devons donc tenir dûment compte des demandes formulées par les groupes qui, jusqu'ici, n'ont pas pris part à nos négociations et décisions. Ces demandes reflètent les intérêts les plus immédiats des citoyens, comme la protection de l'environnement et la protection de la santé humaine. De manière générale, nous devons nous efforcer conjointement de répondre aux doutes et aux réserves qui sont souvent exprimés au sujet des avantages réels de la libéralisation. En d'autres termes, nous devons accorder une plus grande attention aux problèmes des groupes les plus défavorisés et des pays en développement. Dans une Organisation qui va avoir un caractère universel et est fondée sur le consensus, le système multilatéral ne doit pas être perçu seulement comme une source d'obligations, mais aussi comme une source d'avantages. Le rôle des pays en développement est essentiel pour atteindre cet objectif.

./.

3. Nombreux sont ceux qui se préoccupent du phénomène le plus récent de l'économie mondiale, la mondialisation. Je ne veux pas décrire l'origine et les caractéristiques de ce phénomène qui, à mon avis, va inévitablement durer plusieurs années. Beaucoup d'écrits ont paru sur la question et des débats sans fin ont eu lieu au niveau international. Aujourd'hui, je voudrais juste souligner la fonction positive de la mondialisation et sa contribution à la solution du dilemme régionalisme/multilatéralisme.

Les processus de régionalisme qui se sont récemment accélérés ne peuvent que créer une économie intégrée au plan mondial, étant donné que les choix opérés par les particuliers ainsi que dans les politiques économiques nationales dépendront de plus en plus de ce qui se passe dans d'autres régions éloignées du monde.

Plus que jamais auparavant, l'économie mondiale aura besoin d'un système multilatéral dont les règles garantissent le développement ordonné du commerce international. Si telle est la tendance, et je crois que c'est le cas, il nous incombe de veiller à ce que les prochaines phases du processus d'ajustement se déroulent dans le plein respect des principes et des règles de l'OMC.

Bien que le régionalisme et le multilatéralisme soient parfois décrits comme étant antinomiques, nombreux sont ceux - dont moi-même - qui soutiennent que l'intégration régionale contribue de manière importante à la libéralisation mondiale du commerce. Il est bien sûr important de s'assurer que les avantages que certains pays tirent indubitablement de la libéralisation régionale ne créent pas des désavantages au détriment des pays qui n'appartiennent pas à la même zone. Comme nous le savons tous, les partenaires commerciaux de la Communauté ont attaché une grande importance à cet aspect et suivi avec beaucoup d'attention les accords conclus ainsi que les élargissements ultérieurs de l'Union européenne.

A cet égard, je pense qu'il serait intéressant d'analyser attentivement les règles existantes et de voir par exemple si les traitements différents appliqués aux zones de libre-échange et aux unions douanières sont justifiés.

Un premier pas important a sans aucun doute été franchi en vue d'une évaluation plus homogène de ces traitements avec l'établissement du Comité des accords commerciaux régionaux, qui permet d'avoir une vue globale des nombreuses initiatives qui, auparavant, étaient analysées séparément. Une des tâches importantes du Comité est d'examiner les conséquences systémiques des accords régionaux pour le système multilatéral et de formuler des recommandations appropriées à l'intention du Conseil général. Je suis convaincu que le Comité s'acquittera de cette tâche de la meilleure façon possible, mettant ainsi en lumière les aspects du régionalisme qui sont plus favorables au développement d'un système multilatéral.

Je crois donc que toutes les garanties nécessaires existent pour que le régionalisme et le multilatéralisme coexistent dans le plein respect des droits de chaque Membre de l'OMC et avec l'objectif commun de faire avancer le processus de libéralisation dans un cadre de règles transparentes et acceptées par tous.
